

**DELIBERATION N° 2006/03-16 - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
transformation d'un poste de brigadier-chef en brigadier-chef principal.**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée, que le poste de brigadier-chef à temps complet est toujours inscrit au tableau des effectifs et suggère de le modifier en poste de brigadier-chef principal à temps complet, pour permettre le recrutement d'un agent par voie de mutation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :
 - en transformant le poste de brigadier-chef à temps complet, en poste de brigadier-chef principal à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2006,
 - d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
 - d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2006.